

Corporation accompli depuis la fin des hostilités, relativement aux pays étrangers et à l'UNRRA, tire à sa fin; on espère que son activité dans le commerce d'importation et d'exportation continuera de décroître. Vu que les derniers renseignements dont nous disposons remontent déjà à un an, le ministre devrait, je crois, nous fournir des précisions sur l'activité de la Corporation l'an dernier et jusqu'aujourd'hui. Autrement, nous allons à l'aveuglette.

Il est près d'une heure; j'estime que, à la reprise de la séance à trois heures, le ministre devrait nous faire un exposé plus précis de la tendance qui se manifeste dans l'activité de la Corporation. J'espère que l'an dernier, à la faveur du retour graduel du commerce à la normale, la tendance signalée dans le rapport de 1948 s'est encore accentuée et que la nécessité d'une intervention des gouvernements dans le commerce d'importation et d'exportation a diminué.

Hier soir, par pure coïncidence, j'ai rencontré ici un homme qui s'occupe d'exportations. Il m'a parlé de la société un peu par hasard. Je ne puis donner beaucoup de précisions à ce sujet, ce qui nuira sans doute à ma thèse. Cependant, cet homme d'affaires, qui est intelligent et débrouillard, ne semble pas croire que la Corporation commerciale canadienne lui soit très utile. En fait il m'a semblé disposer à répéter ce que M. Winston Churchill disait des socialistes, c'est-à-dire que ce que les gens veulent c'est que le gouvernement cesse de se mêler de leurs affaires. Je ne veux pas appuyer sur ce point ou critiquer trop sévèrement la Corporation car, à mon avis à certains points de vue elle a accompli du travail utile. Avant de reprendre mon siège, j'invite le ministre à donner à la Chambre, à trois heures, un compte rendu détaillé des opérations de la société l'an dernier. J'aimerais qu'il établisse la comparaison exacte entre le volume de ses affaires cette année et celui de l'an dernier. Il devrait aussi indiquer à quel point elle a servi d'agent aux gouvernements étrangers et de quelle façon elle a favorisé l'intérêt des exportateurs et importateurs canadiens. Les membres du parti conservateur refusent d'autoriser à la légère, le maintien et l'expansion des sociétés commerciales.

Le ministre prétend que la Corporation est plus apte qu'un ministère à effectuer certaines transactions. Peut-être a-t-il raison, mais nous estimons, et nous l'avons, d'ailleurs, souvent rappelé à la Chambre, qu'en confiant une question à un ministère, on prend le bon moyen de la soustraire à toute enquête et d'exercer, presque sans restrictions, des pouvoirs auxquels on n'aurait pas recours, si la Chambre devait les examiner. A vrai dire, nous nous demandons,—nous poserons même

certaines questions à ce sujet,—si l'une des conséquences indirectes, je ne dirai pas un des objets de la création d'un tel organisme, n'est pas d'autoriser le ministre à exercer des pouvoirs qui ne lui déplaisent pas et qu'il ne pourrait exercer aussi directement à titre de ministre du Commerce.

Un extrait du rapport m'a intéressé. Le rédacteur estime évidemment beaucoup le ministre, puisqu'il affirme:

Pendant l'année, la Corporation, agissant à la demande et au nom du ministre du Commerce...

Et ainsi de suite.

L'hon. M. Howe: Je ne détenais pas ce portefeuille.

M. Macdonnell (Muskoka-Ontario): Eh bien, j'en suis moins sûr. Nous avons ici le rapport de 1948. Le ministre sait mieux que moi pendant combien de temps il a dirigé le ministère. Il en conviendra, ce n'est pas toujours facile de savoir quelles sont les postes qu'il occupe ou qu'il n'occupe pas. De toute façon, c'est le poste dont il s'agit. Si le ministre a raison de dire qu'il n'était pas alors ministre du Commerce,—il fait erreur, à mon avis,—néanmoins, il exerçait la même surveillance qu'un autre ministre. Par conséquent, le point vaut toujours. Suivant le vieil adage, ce qu'on appelle une rose embaumerait autant sous un autre nom.

Le ministre possède ces pouvoirs, qu'il les exerce par l'entremise d'une société de la couronne ou directement. Nous préférons voir le ministre exercer ces pouvoirs directement plutôt qu'indirectement, parce que nous avons l'impression de pouvoir mieux comprendre et vérifier ses gestes. Nous avons une meilleure chance de l'atteindre, tandis que lorsqu'il se dérobe derrière ces corporations commerciales, personne ne sait ce qui se passe.

Je n'entends pas prolonger le débat. Que le ministre sache que cela hâterait l'examen de cette mesure si, à la reprise de la séance, il pouvait nous mettre au courant des opérations de la Corporation. Comme toujours, nous sommes prêts à accueillir toute proposition sensée, mais avant d'adopter la présente mesure, il nous reste à obtenir la réponse à plusieurs questions.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je dis immédiatement, monsieur l'Orateur, que, d'une façon générale, je souscris au principe à la base de la mesure inscrite dans nos statuts, aussi bien qu'au principe sur lequel repose le bill modificateur fondé sur le présent projet de résolution.

J'ai noté avec intérêt l'allusion que le préopinant a faite à une remarque de M. Winston Churchill selon laquelle la population sou-